

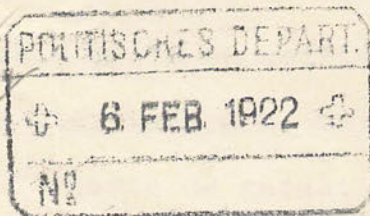
LÉGATION de SUISSE

TOKYO, 30 décembre 1921

AU JAPAN.

V.28

Traité d'arbitrage



Monsieur le Ministre,

En me référant à ma lettre du 23 novembre et à Votre office B. 56. 41. 6. 7. 16 du 4 octobre, j'ai l'honneur de Vous envoyer sous ce pli un memorandum confidentiel du ministère japonais des Affaires Etrangères sur la question d'un traité d'arbitrage. Ce memorandum est très-clair et le ministère y expose nettement son point de vue, qui est l'ancien point de vue conservateur et empreint d'une certaine méfiance, auquel nous nous sommes ralliés pendant si longtemps. J'ai déjà eu l'honneur de Vous exposer les expériences défavorables que le Japon a faites dans le domaine de l'arbitrage, qui expliquent son attitude. Vous savez aussi que l'évolution libérale du Japon n'est pas encore très-développée ni canalisée. Pour les anciens hommes d'Etat, ce n'est souvent qu'un manteau dissimulant des méthodes anciennes qui sont loin d'être abandonnées. La conférence de Washington et ses contre-coups ici révèlent très-nettement ces deux courants: à la surface, celui du libéralisme gagne beaucoup de terrain: il est très-apparent et partout en vedette: des intellectuels plus ou moins autorisés en inondent la presse; mais les vagues de fond sont encore très-empreintes de traditionalisme et toutes les parolottes pacifistes et humanitaires sont peu compréhensibles aux masses et peu sym-

Département Politique,

Affaires Etrangères,

Berne.



EMBAISSE de SUISSE

AU JAPAN.

TOKYO, 30 décembre 1921

pathiques au Conseil Privé. L'horreur avec laquelle celui-ci paraît avoir accueilli l'interprétation de l'Entente à Quatre attribuée à M. Harding, interprétation qui comporterait une sorte de garantie du Japon propre et par conséquent une immixtion dans ses affaires, est très-significative. Le Gouvernement est ballotté entre les deux courants: il fait un certain libéralisme d'exportation, mais il penche nettement à l'intérieur vers le traditionalisme, qu'il sent solidement enraciné dans le pays, tandis que les idées nouvelles ne sont qu'à fleur de terre. Les financiers, les industriels, les hommes d'Etat, la Cour, tout le monde est d'accord pour adopter les progrès scientifiques ou matériels de l'Occident, mais pour maintenir intacte l'ancienne conception orientale de la vie et de l'Etat. Si Vous lisiez certaines proclamations qui ne sont pas destinées à passer sous les yeux de l'étranger, Vous seriez tout à fait édifié sur ce point.

Il ne faut donc pas s'étonner si le Japon, nouveau venu dans le concert des nations modernes, se regimbe à adopter en matière d'arbitrage des solutions avancées que nous rejetons encore de la manière la plus décisive il y a dix ans.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma haute considération.

Annexe.

Charles L. E. Lardy